

Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 4 866 500 francs pour le verdissement de zones à trafic modéré et d'opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Une ville plus verte est plus attractive, elle est le gage d'une qualité certaine de vie aussi bien pour les habitant-e-s que pour les employé-e-s qui y travaillent.

Les récents épisodes de canicule ont rappelé l'importance du végétal en milieu urbain. Lorsqu'elle est considérée comme un élément structurant des aménagements, la végétation permet de lutter efficacement contre les îlots de chaleur, la pollution et les inondations. A cet égard, la Ville de Genève a dernièrement adopté un plan stratégique de végétalisation donnant des axes d'interventions que ce soit en amont des opérations de renouvellement urbain ou au niveau d'actions locales. Ces dernières sont peut-être moins significatives, mais elles ne sont pas à négliger car, mises bout à bout, elles contribuent à l'effort général de végétalisation de la ville.

La présente demande de crédit a pour objet d'intervenir sur ces actions locales, à savoir:

- dans les nouvelles zones 20 et rues piétonnes;
- lors du renouvellement des enrobés de chaussées et d'entretien des trottoirs;
- par l'installation de nouveaux abribus végétalisés.

Exposé des motifs

Au service des villes et de leurs habitant-e-s, les bienfaits du végétal en milieu urbain, sous quelque forme qu'ils soient, ne sont plus aujourd'hui à démontrer:

- pour l'homme: santé et bien-être, lien social, amélioration du cadre de vie;
- pour les équilibres naturels: préservation et renforcement de la biodiversité, relais écologique, régulation thermique et rafraîchissement de la ville, épuration et amélioration de la qualité de l'air, écoulement et infiltration dans le sol des eaux et protection des sols;
- pour l'économie: valorisation du bâti, attractivité du territoire, revitalisation des quartiers, accompagnement des réseaux de mobilités douces.

Pour être bénéfiques à la ville, l'intégration du végétal et les aménagements paysagers doivent être pensés en amont des projets urbains et être prévus dès leur programmation.

La réalisation récente des zones 20 Covid nous laisse entrevoir un réel potentiel de végétalisation, bien qu'il s'agisse principalement d'interventions ponctuelles. Dès lors, il est nécessaire non seulement de renforcer la résilience locale mais aussi d'intervenir, de planter et de désimperméabiliser afin d'améliorer la situation existante. L'environnement de proximité s'en trouvera directement impacté, participant ainsi aux efforts entrepris sur le long terme pour la valorisation de la biodiversité, et pérennisera l'image d'une cité plus verte pour les futures générations.

En conséquence, 3 axes de travail ont été dégagés et répondent aux objectifs figurant dans le plan stratégique de végétalisation 2030.

Pour chacun des axes de travail décrits ci-après, la présente demande de crédit inclut les honoraires d'études détaillés (compris dossiers d'autorisations de construire), des honoraires de réalisation et enfin les travaux d'aménagements.

Descriptif des aménagements

Zones 20 et rues piétonnes

A travers cette thématique, l'objectif est d'aménager de façon transitoire des rues concernées dans l'attente d'une requalification générale. Les nombreux espaces libérés lors de la mise en place des mesures piétonnes Covid représentent de réelles opportunités de plantations. Ces espaces seront conçus et installés de manière souple afin qu'ils puissent s'ajuster et s'adapter à l'évolution des exigences futures et tendre vers une transformation en rue jardin.

Dans un premier temps, il s'agira principalement d'opérations ciblées ne nécessitant pas de travaux lourds : dégrappage des surfaces goudronnées ou bétonnées afin de les convertir en surfaces perméables ou végétalisées de type extensives, annuelles, vivaces ou arbustives. L'objectif étant d'exploiter la biodiversité, d'utiliser différentes plantes, de favoriser plusieurs strates de végétation pour créer des espaces variés. Par ailleurs, là où la disponibilité en sous-sol le permet (absence de réseaux souterrains), des arbres seront plantés.

Cet axe de travail représente un enjeu particulier car il s'agit majoritairement d'espaces situés dans les quartiers centraux, c'est-à-dire les zones les plus denses et les moins végétalisées. Ces transformations, réalisées au plus près de la population, participeront à leur échelle à l'accroissement de la faune et de la flore, à la perméabilité des sols et autant que possible à la diminution des îlots de chaleur.

Dans tous les cas, le respect des mobilités douces et des personnes à mobilité réduite sera pris en compte.

Les rues concernées sont les suivantes:

- rue de Fribourg;
- rue Chaponnière;
- rue du Cendrier;
- rue Leschot.

S’agissant de la rue Leschot, en janvier 2018, par un courrier-pétition, les commerçant-e-s des établissements de la rue Leschot ont fait valoir leur souhait de rendre piétonne cette rue commerçante au faible trafic motorisé.

De plus, depuis le 22 janvier 2021 la portion entre la rue des Voisins et la rue de Carouge a été piétonnisée. Ce tronçon d’une centaine de mètres est aménagé provisoirement de manière fonctionnelle et légère au moyen de mobilier urbain et de bacs à arbres.

Afin de rendre plus attractif cette rue piétonne, une végétalisation est envisagée dans le cadre de cette demande de crédit.

Accompagnement de renouvellement des enrobés et de rénovation des trottoirs

La présence du végétal dans les rues de la ville est à amplifier et promouvoir. Quels que soient sa nature, sa forme et son développement, qu’il soit en isolé, dans un massif, dans un alignement ou simplement sur une structure, chaque individu participe sans aucun doute à compléter et à renforcer le maillage vert existant. La couverture végétale s’en voit ainsi augmentée et un équilibre entre les usages sociaux et écologiques ménagé. Il s’agit là de faire entrer la nature dans l’espace urbain.

Ainsi, cet axe de travail consiste à accompagner qualitativement des opérations de renouvellement des enrobés et de rénovation des trottoirs.

Pour ce faire, il conviendra surtout d’intervenir ponctuellement sur des espaces qui auront été préalablement identifiés et où les conditions optimales sont réunies pour des plantations pérennes. Ces plantations pourront être de différentes natures : arborées, arbustives, couvrantes, extensives, etc. Le cas échéant, des opérations de désimperméabilisation des surfaces, comme par exemple les zones de stationnement vélos, pourront avoir lieu avec la mise en œuvre de zones en gravier de teinte claire, pour limiter les rayonnements solaires, et si possible enherbé.

Les rues identifiées sont les suivantes:

- rue Agasse;
- avenue de Miremont;
- avenue de Champel.

Abribus végétalisés

Initier une véritable transition écologique, où le vivant devient partie intégrante de la ville, est une demande sociale. Ainsi, pour faire face aux changements climatiques et à la hausse des températures, une des solutions passe par une diversification des structures et des lieux de plantation. Dès lors, il convient de conquérir, de reconquérir voire d'offrir de nouvelles surfaces sur lesquelles la nature a le droit de cité.

Le développement d'un nouvel abribus, composé de plusieurs modules, entre dans cette démarche. En effet, deux types de toitures sont proposés:

- une toiture totalement végétalisée afin de limiter au minimum la charge thermique de celle-ci et de favoriser la biodiversité en ville;
- une toiture permettant de récupérer l'eau de pluie et de la distribuer au pied de l'arbre qui la traversera. Cette approche permet à nouveau de limiter la charge thermique sur l'abribus, tout en participant à la diminution des îlots de chaleur.

Une fois le prototype testé et éprouvé, il est prévu de déployer ce nouveau type d'abribus sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève. La présente demande de crédit de travaux prévoit l'installation d'une série de ce nouveau modèle.

Les points d'arrêts concernés sont les suivants:

- rue du Mont-Blanc;
- plaine de Plainpalais;
- place des Alpes;
- place de Neuve;
- quai de la Poste.

Adéquation à l'Agenda 21 et aux enjeux climatiques

Outre le fait que ces projets s'inscrivent dans le plan stratégique de végétalisation de la Ville de Genève, cet objet entre dans le cadre des actions visées par l'Agenda 21.

En effet, les différents projets comprennent une forte composante nature en ville et permettent d'atteindre les objectifs de la Ville en termes de biodiversité, de préservation de la qualité des sols et de développement durable.

Ils répondent également en partie à la résolution intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» (R-242) adoptée par le Conseil municipal le 16 mai 2019.

Estimation des coûts

Travaux

Installation de chantier	130 000
Travaux de génie civil	650 000
Plantations	1 680 000
Abribus	1 180 000
Divers et imprévus 5%	182 000
Total des travaux HT	3 822 000

Honoraires

Architecte paysagiste	305 000
Ingénieur-e génie civil	65 000
Géomètre	35 000
Total honoraires HT	405 000

Frais secondaires

Taxes d'autorisation de construire	8 000
Information publique, communication et reprographie	35 000

Total frais secondaires HT 43 000

Coût total de la construction HT 4 270 000

Calcul des frais financiers

TVA 7,7% (arrondi) 328 800

Coût total de l'investissement TTC 4 598 800

Prestations du personnel en faveur des investissements (arrondi) 4% 184 000

Intérêts intercalaires (arrondi) $\frac{(4\,598\,800 + 184\,000) \times 1,75\% \times 24}{(2 \times 12)}$ 83 700

Total net TTC de l'opération **4 866 500**

Délai de réalisation

Les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et le délai référendaire écoulé. Leur durée est estimée à dix-huit mois.

Référence au 16^e plan financier d'investissement

Cette demande de crédit est prévue dans le cadre du 16^e plan financier d'investissement 2021-2032, en qualité de projet actif, sous la fiche N° 102.605.46 «Travaux d'aménagements et plantations» pour un montant de 5 000 000 de francs.

Budget de fonctionnement

Anticiper les coûts associés à l'entretien du vivant est à la fois un gage de succès et un bon calcul économique au regard des bienfaits multiples que le végétal apportera pendant des années.

L'entretien et le nettoyage des nouveaux aménagements seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire uniquement de 15 000 francs par année pour le Service des espaces verts, destinés à l'entretien des surfaces végétalisées et plantées.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle sur le montant net de 4 866 500 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,25 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 520 800 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur de l'année 2021.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Les projets décrits dans la présente demande de crédit nécessitant des travaux seront soumis à autorisation de construire.

Ces travaux pourront démarrer dès l'obtention desdites autorisations.

Régime foncier

La réalisation de ces aménagements concerne des parcelles situées sur le domaine public.

Information publique

Avant le début du chantier, une information sera distribuée aux riverain-e-s (ménages, entreprises, commerces et institutions), indiquant la nature des travaux effectués ainsi que leur durée.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de la présente demande de crédit de travaux est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Verdissement de zones à trafic modéré, d'opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

<i>Délibération - Aménagement</i>	Montant	%
Travaux	3 822 000	79%
Honoraires	405 000	8%
Frais secondaires	43 000	1%
Frais financiers (yc TVA)	596 500	12%
Coût total du projet TTC	4 866 500	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Délibération: Services bénéficiaires concernés: Service des espaces verts (SEVE)

CHARGES

30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	15 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	520 800
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	535 800

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-535 800
---	-----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	0	0	0
2022	2 500 000	0	2 500 000
2023	2 366 500	0	2 366 500
Totaux	4 866 500	0	4 866 500

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 866 500 francs, destiné au verdissement de zones à trafic modéré, d'opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 866 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexe: Communiqué de presse du Conseil administratif du 24 mars 2021



Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

24 mars 2021

La Ville de Genève adhère à l'Institut du Numérique Responsable - Suisse

La transition numérique figure comme une des priorités du programme de législature 2020-2025. Le Conseil administratif souhaite que son action s'inscrive dans un cadre éthique, transparent, sûr et écologiquement soutenable. C'est dans ce cadre que la Ville de Genève adhère à l'Institut du Numérique Responsable - Suisse (INR-CH), think tank suisse récemment constitué.

L'Institut rassemble enseignant-e-s, chercheurs et chercheuses, entités publiques, privées et associatives, autour des enjeux d'une transition numérique écologiquement et socialement soutenable. En rejoignant l'INR-CH, la Ville de Genève intègre donc un lieu d'échange et de partage des bonnes pratiques visant à réduire l'empreinte du numérique, mais aussi un espace de réflexion pour en imaginer le futur.

L'Institut du Numérique Responsable - Suisse permettra à la Ville de bénéficier de ressources et d'expertises destinées aux professionnel-le-s des technologies de l'information mais aussi aux utilisateurs et utilisatrices engagé-e-s dans la réflexion sur ces enjeux. Cette adhésion doit participer au développement des moyens technologiques, méthodologiques et sociaux nécessaires à l'administration municipale, en fédérant les différent-e-s participant-e-s autour de projets qui ne pourraient pas être portés individuellement.

Contact

M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel du Maire
022 418 95 25 – 079 542 66 50 - felicien.mazzola@ville-ge.ch
<https://institutnr.ch.org/>

Ouverture d'un crédit brut de 4'866'500 francs destiné au verdissement de la Ville

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit brut de 4'866'500 francs destiné au verdissement de la Ville, et qui a pour objet d'intervenir sur des actions locales, à savoir dans les nouvelles zones à 20km/h, les rues piétonnes et lors du renouvellement des enrobés de chaussée et

d'entretien des trottoirs, ainsi que par la mise en place de nouveaux abribus végétalisés.

Les récents épisodes de canicule ont rappelé l'importance du végétal en milieu urbain. Tous les axes d'interventions, même minimes, contribuent à l'effort général de lutte contre le réchauffement climatique et répondent aux objectifs du plan stratégique de végétalisation 2030.

Ce crédit s'inscrit dans le programme *Nature en Ville* et dans la mise en œuvre des objectifs de la Ville en termes de biodiversité, de préservation de la qualité des sols et de développement durable.

Contact

Mme Frédérique Perler, Vice-présidente du Conseil administratif chargée du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, en contactant Mme Cora Beausoleil, collaboratrice personnelle. 022 418 20 32 – cora.beausoleil@ville-ge.ch

Ouverture d'un crédit de 1'150'000 francs destiné à des équipements dans les salles de gymnastique de la Ville

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit de 1'150'000 francs destiné à améliorer et remettre aux normes l'équipement de nombreuses salles de gymnastique des écoles de la Ville de Genève.

Cette somme permettra l'achat d'équipements, d'engins et de matériel de jeux pour 44 salles de gymnastique, ainsi que l'acquisition ou la rénovation de casiers de rangement dans 29 salles. Elle servira également au marquage des sols de 29 salles d'éducation physique afin de permettre l'enseignement des différentes disciplines sportives, y compris des nouvelles, selon les dernières normes en vigueur.

Utilisées par les écolières et écoliers de la Ville, ces salles de gymnastique sont aussi partagées avec de nombreuses associations sportives qui dispensent des cours aux habitant-e-s, grands et petits.

Contact

Mme Manuelle Pasquali, adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13 - manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

Mise à disposition d'une salle pour la distribution de repas pour les personnes sans-abri

Le Conseil administratif a décidé de mettre à disposition du Service social la salle communale des Asters pour que la distribution des repas pour les personnes sans-abri se poursuive. Il démontre ainsi son soutien à une frange de la population qui est frappée de plein fouet par la crise en lui permettant de prendre ses repas au chaud et en lui offrant un temps de répit, dans le strict respect des contraintes sanitaires.

La salle communale de Plainpalais retrouve ainsi son affectation d'origine au service des actrices et acteurs culturels.

Contact

Mme Manuelle Pasquali, adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13 - manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

Prolongation de l'exonération du paiement des loyers des locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève

Le Conseil administratif a décidé d'exonérer du paiement des loyers d'avril 2021 les locataires des locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève, contraints de fermer suite aux décisions du Conseil fédéral.

Contact

Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle
Département des finances, de l'environnement et du logement
022 418 22 40 - 078 760 97 97 - anna.vaucher@ville-ge.ch